

## LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

Évolution des demandeurs  
d'emploi (Cat. A, B et C)  
de septembre 2011  
à septembre 2012

### GLOBAL

5621 demandeur d'emploi,  
soit 649 demandeur de plus  
**+ 13,1%**

### MOINS DE 25 ANS

1250 demandeurs d'emploi,  
soit 118 demandeurs de plus  
**+ 10,4%**

### ENTRE 25 ANS ET 49 ANS

3269 demandeurs d'emploi,  
soit 341 demandeurs de plus  
**+ 11,6%**

### 50 ANS ET PLUS

1102 demandeurs d'emploi,  
soit 190 demandeurs de plus  
**+ 20,8%**

### MOINS D'UN AN D'INSCRIPTION

3276 demandeurs d'emploi,  
soit 415 demandeurs de plus  
**+ 14,5%**

### PLUS D'UN AN D'INSCRIPTION

2345 demandeurs d'emploi,  
soit 234 demandeurs de plus  
**+ 11,1%**

### Les catégories A, B et C:

*Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi*

*Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)*

*Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)*



Maison  
des compétences



## UNE SITUATION DE L'EMPLOI QUI CONTINUE DE SE DÉGRADER

Depuis août 2012, le territoire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine a connu une progression plus rapide de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A, B et C (+2,48% entre Août et septembre 2012) qu'au niveau départemental et régional (+2,09% pour les deux entre Août et septembre 2012).

En effet, plus que la destruction d'emploi, c'est le ralentissement général de l'économie qui en est la cause.

Les remplacements saisonniers n'ont pas eu lieu et l'activité est restée atone en

septembre, le territoire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine étant le 4ème bassin régional de l'emploi intérimaire, le territoire en est d'autant plus fragilisé. Entre Juin 2012 et Septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté (toutes catégories confondues) de 444 personnes ; pour la même période en 2011, ce nombre avait crû de 322 personnes soit une augmentation de 37,89%.

## L'EMPLOI DES SENIORS

### Evolution du chômage des 50 ans et plus

Sur un an, de septembre 2011 à septembre 2012, le chômage des 50 ans et plus (catégorie A) a crû de 14,9% au niveau national, de 16,1% en Haute Normandie et de 29,9% sur la Communauté de communes Caux vallée de Seine.

Nous pouvons donc remarquer que notre territoire est plus fortement impacté par la progression du chômage des 50 ans et plus de catégorie A, avec 15 points de plus qu'au niveau national et 13,8 points de plus qu'au niveau régional.

Pour les 50 ans et plus inscrits en catégorie A, B et C, la progression a été de 15,4% sur un an au niveau national, de 13,1% au niveau régional et de 20,8% sur notre territoire.

On peut dire que les seniors ont été plus impactés (5,4 point supérieur au taux national et 7,7 points supérieur au taux régional).

Au niveau national, en septembre 2012, les seniors en catégorie A, B et C représentent 21,3% des demandeurs d'emploi, 19,5% en Haute Normandie et 19,6 sur notre territoire.

On constate un écart de 1,8 point inférieur par rapport au niveau national et de 0,1 point supérieur au niveau régional.

Aux mesures de maintien dans l'emploi des seniors déjà existantes (<http://www.emploi.gouv.fr/thematiques/mesures-seniors>), le gouvernement devrait mettre en place le contrat de génération afin de permettre l'embauche en CDI d'un jeune tout en maintenant dans l'emploi un senior.

## AGENDA DE LA MAISON DES COMPÉTENCES

14 Février 2013

### LES PETITS DÉJEUNERS DU MANAGEMENT

« Comment motiver vos collaborateurs ? »

07 et 08 Mars 2013

### EMPLOI EN SEINE

Forum de recrutement régional à Rouen

14 Mars 2013 de 12h à 14h

### DÉJEUNER DÉBAT

« La Responsabilité sociétale des entreprises »

4 Avril 2013 de 18h à 20h

### TABLE RONDE ENTREPRISE

« Comment répondre aux exigences de la clause d'insertion dans les marchés publics ? »

10 et 11 Avril 2013

### RENCONTRE POUR L'EMPLOI

Forum de recrutement au Havre

## ZOOM RH SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Depuis sa création en 2004, le DIF (Droit Individuel à la Formation) a soulevé de nombreuses interrogations :

Qui peut bénéficier du DIF ? A combien d'heures de formation a-t-on droit ? Qui prend en charge les frais de la formation ? Que deviennent les droits acquis lors de la rupture du contrat de travail ? Autant de questions qui, au fil des années, se sont peu à peu éclaircies au sein des entreprises et chez les salariés.

Pour la majorité des salariés, le compteur DIF est désormais à son plafond, soit 120 heures. Si jusqu'alors, seule une minorité d'entre eux a fait valoir ce nouveau droit, la situation risque fort de changer. La conjoncture économique, la nécessité de préserver son employabilité, l'évolution des métiers et des compétences devraient conduire à une plus grande utilisation de ce droit.

Par ailleurs, il est dans l'intérêt des entreprises de prendre conscience du rôle

managérial du DIF. Le DIF est un dispositif basé sur le dialogue et qui vise à favoriser la prise d'autonomie des salariés sur leur formation.

Le DIF est pour certaines entreprises un filtre jugeant la motivation du salarié : pourquoi engager un projet de formation si le salarié n'est pas prêt à utiliser son DIF ? Pour quel projet souhaite-t-il le conserver et l'utiliser ? Quelles sont ses attentes ? Ses objectifs ? Que peut lui proposer l'entreprise ?

Ainsi, on voit se déplacer le dialogue entre l'entreprise et le salarié. Il ne porte plus sur la modalité (DIF, Plan ou CIF), ni sur le moyen mais sur le projet que l'entreprise permet de réaliser et sur la co-construction des parcours professionnels.

La Maison des Compétences et ses partenaires sont là pour vous informer et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif. N'hésitez pas à nous solliciter!

## FOCUS : LE MÉTIER DE... AIDE SOIGNANT

En France, sur près d'un million de personnes qui ont une profession paramédicale 1/3 sont des aides-soignants.

De nombreux professionnels actuellement en poste prendront bientôt leur retraite : pour les remplacer, il faudra encore recruter davantage dans les prochaines années.

Le ministère de la Santé estime à 200 000 le nombre de postes à pourvoir à l'hôpital d'ici 2013.

D'après l'enquête « *Besoins en Main d'œuvre* » réalisée par Pôle Emploi, pour ce métier 73 recrutements étaient prévus en 2012 sur le territoire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine. **L'enquête prévoit 40377 recrutements en France, 735 en Haute Normandie et 533 en Seine Maritime.**

*Petite définition :*

*Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire retrouver, dans la mesure du possible, son autonomie.*

Pour devenir aide soignant, il faut posséder le Diplôme d'État d'aide soignant ; en Seine Maritime, les établissements dispensant cette formation sont l'IFSI Mary Thieullent au Havre, l'IFAS Coty au Havre, l'IFPS de Fécamp, l'IFSI de Dieppe, l'IRFSS Croix-Rouge à Bois-Guillaume et l'IFAS du CHU de Rouen.

la Lettre de l'observatoire  
Emploi & Formation  
numéro 7 - Janvier 2013  
Lettre trimestrielle

Responsable de la publication :  
J.C. WEISS

Crédits Photographiques :  
photo-libre.fr  
fotolia

Sources :  
Pôle Emploi / DARES  
Mission Locale du Pays de Caux vallée  
de Seine  
ONISEP

